



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

N° 033

13 janvier 2014

SOMMAIRE

Editorial

Questions d'actualité

- Forfait d'externat
- Procédure APB 2014
- Devenir enseignant : campagne de recrutement

Commissions Info

- Formation Innovation
- Social
- Institution & Chefs d'établissement
- Adhérents
- Ministères / Monde économique / Partenariats
- Gestion

Formations technologiques & professionnelles

- Les métiers bougent : 34 plans industriels
- Rénovations en cours

Formation continue

- Politiques publiques : redonner de la visibilité à l'enseignement technique

Vie de l'Union

- 19.03.14 : « Du Bac Pro au BTS : enjeux et réussites »

Vie des régions

- Délégations régionales : nominations

Vie des établissements

- Lancement du Bachelor Sustainable Management
- La fabrique en neige
- Logistique : la rénovation des locaux est indispensable

International

- L'ANEPHOT s'ouvre à l'International
- Partenariat avec l'Italie

En droite ligne

- Candidat atteint d'un handicap

Question du mois

- Mise en place du temps partiel

EDITORIAL

Taxe d'apprentissage :

La partie n'est pas jouée, continuons la mobilisation...



Le Michelet N° 32, envoyé le 12 décembre dernier, appelle à la mobilisation des chefs d'établissement pour sauver la taxe d'apprentissage. Cette période de fin d'année n'était certainement pas la plus propice et il est envisageable que nombre de chefs d'établissement aient remis à début janvier l'envoi du courrier préparé par l'UNETP...

L'éditorial du Michelet se terminait par les propos suivants :

« (...) il faut maintenir la taxe d'apprentissage, que nos formations sont habilitées à percevoir, à un niveau qui ne soit pas inférieur à 25 % du montant total de la taxe (0,68 % des salaires).

Il faut que nous nous battions pour cela et toutes vos actions seront bienvenues. Dans un premier temps, nous vous proposons d'écrire à vos élus (députés et sénateurs)... [cliquez ici pour accéder au courrier](#). Si le texte est définitivement adopté, ce qui est vraisemblable, un correctif est toujours possible, c'est la demande formulée dans le courrier que nous vous proposons. Le résultat dépendra de notre mobilisation. »

Si vos courriers ne sont pas encore partis, nous vous remercions de bien vouloir les expédier maintenant car, le 19 décembre dernier, l'Assemblée Nationale a adopté définitivement [la Loi de Finances Rectificative 2013](#) qui réduira, dès 2014, la capacité de financement des investissements pédagogiques et d'une partie des frais de fonctionnement de nos établissements.

Les premières réponses d'élus nous indiquent que les conséquences de cette loi, pour nos établissements, sont largement ignorées. Il nous faut donc informer.

Si chaque élu est sollicité par plusieurs chefs d'établissement, nous aurons réussi notre action de communication et d'alerte.

Cela pourrait revêtir une importance particulière dans les prochains mois car, dans l'hypothèse où nous n'obtiendrions pas le correctif demandé, d'autres actions seront entreprises par l'Union, en lien avec nos partenaires institutionnels, pour défendre vos intérêts.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir les courriers de réponse des élus (lemichelet@unetp.org), que vous pourriez recevoir, afin que nous puissions en prendre connaissance et qu'ils deviennent un bien commun utilisable.

**L'avenir des établissements techniques privés dépend de chacun d'entre nous !
Une action UNETP forte ne pourra être entendue que grâce à vous !**

Jacques Potdevin
Administrateur



VOTRE AGENDA UNETP

Congrès de l'UNETP

- Décembre 2014 - Lyon
(dates précisées en début d'année)

Bureaux

- 12.02.14
- 19.03.14
- 10.04.14
- 22.05.14
- 12.06.14
- 08.07.14

Conseils d'administration

- 13.02.14
- 20.03.14
- 23.05.14
- 26.06.14

Journée nationale du Bac Pro au BTS

- 19.03.14

Convention des DR

- 27.03.14

Réunions régionales

- Pays de la Loire
05.02.14
10.04.14
- Provence-Alpes
17.03.14
12.05.14
10.07.14

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Forfait d'externat

L'arrêté du 10 décembre 2013 concernant les taux de la contribution annuelle de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des classes placées sous contrat d'association pour l'année 2013-2014 ont été publiés au Journal

Officiel du 3 janvier 2014 ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Ces taux sont identiques à ceux des arrêtés du 1^{er} octobre et du 17 décembre 2012 publiés respectivement au Journal Officiel du 20 octobre 2012 et

du 3 janvier 2013 (cf. « *Nouvelles UNETP* » N° 534 du 26.10.12 et « *Michelet* » N° 23 du 11.02.13).

[BM]

Procédure APB 2014

La procédure « Admission Post Bac » ([cliquez ici pour accéder au site](#)) va débiter le 20 janvier prochain.

Elle a pour objet de simplifier les démarches de tout jeune qui souhaite s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

Pour permettre aux jeunes et aux familles de s'informer sur les formations, les établissements qui les dispensent et la marche à suivre, le site est ouvert depuis le 2 décembre 2013 et jusqu'au 19 janvier 2014.

En 2014, APB sera également ouvert aux étudiants qui souhaitent se réorienter après une première année dans le supérieur.

En mars, un numéro vert national sera mis en place pour répondre aux différentes questions.

Le calendrier vient d'être modifié afin de tenir compte des épreuves du Bac. Pour la présente année, les étapes sont donc les suivantes :

- *Du 20 janvier au 20 mars :*
Inscription, saisie des vœux.
- *Le 2 avril :*
Date limite de validation des vœux et d'envoi des dossiers-papier.
- *Du 6 au 9 mai :*
Vérification de la réception des dossiers-papier.
- *Du 20 janvier au 10 juin :*
Modification de l'ordre des vœux.

- *Du 23 juin 14h au 27 juin 14h :*
Première phase d'admission et réponse des candidats.
- *Du 5 juillet 14h au 15 septembre :*
Procédure complémentaire.

L'orientation des jeunes est un travail qui est mené au quotidien dans un grand nombre d'établissements, voire dans tous.

Il est important que tous les jeunes soient informés de cette procédure.

Incitez-les à se rendre dès à présent sur le site APB. Leur avenir en dépend !

[GS]

Devenir enseignant : campagne de recrutement

Le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique a lancé fin décembre une campagne de promotion du métier d'enseignant.

Cette campagne est fondée sur un message visant à valoriser le métier d'enseignant tel qu'il est envisagé et vécu dans l'Enseignement Catholique.

Le cœur de la campagne est constitué par un film montrant 19 enseignants venus de toute la

France et représentant tous les types d'enseignements et d'établissements. Chacun des enseignants décrit par un verbe ce qui fait l'essentiel de son métier de professeur.

Ce film court (2 minutes) sert d'accroche et est accompagné de 19 autres films-interview (2 à 3 minutes chacun).

Cette campagne cible, de manière privilégiée, les élèves de terminale en raison de la

réforme de la formation initiale et de la grande difficulté à toucher les étudiants des universités publiques.

Ce cœur de cible n'est bien entendu pas exclusif et la campagne peut être présentée à des publics très divers : lycéens, parents, étudiants, personnes exerçant une activité professionnelle et envisageant une réorientation.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Le site devenirenseignant.org est le site de référence. Il a été entièrement refait et présente les informations relatives au métier, aux concours et à la formation proposée par l'Enseignement Catholique à partir d'une entrée correspondant à la

situation de l'internaute qui le consulte.

Pour une unité auprès de l'opinion publique, cette campagne est basée sur une signature unique. L'ensemble des éléments de la campagne de recrutement est

disponible sur un site spécifique où la totalité des composants peuvent être téléchargés ([cliquez ici pour y accéder](#)).

[CVL]

COMMISSIONS INFO

Formation Innovation

ECM : Commission de certification (03 & 13.12.13)

Dans le Michelet de juillet 2013, vous a été présenté le projet de CQP de « dirigeants des organisations éducatives et scolaires et/ou de formation » que l'ECM a élaboré en partenariat avec le SGEN et les organisations de chefs d'établissement.

Pour la mise en place de ce titre, deux commissions ont été créées :

- La commission de certification, où l'UNETP prend une part active, a tenu sa première réunion le mardi 3 décembre. Après un point sur l'avancement du dossier de certification, elle a travaillé sur l'organisation des procédures de certification, la composition des jurys, les critères d'attribution du titre, l'ordre et les conditions de validation des unités d'enseignement et une première piste de réflexion sur VAE et VAPP.
- Le comité de pilotage stratégique, regroupant le secrétaire général de l'enseignement catholique, le secrétaire général du CNEAP, le président du conseil national de la

tutelle de la formation, les présidents des organisations professionnelles de chefs d'établissement, le président de l'union nationale des instituts de formation de l'enseignement catholique, le représentant de la direction de l'ECM et deux universitaires désignés par le SGEN, a étudié, le vendredi 13 décembre, les propositions de la commission de certification et les a validées sous réserve de modifications mineures.

La commission nationale des certifications professionnelles devrait, dès le début de l'année 2014, faire connaître sa décision quant à l'homologation de ce CQP.

[CVL]

SGEN Pôle lycée (13.12.13 & 09.01.14)

L'essentiel des échanges de ces deux réunions a porté sur la réalisation d'un questionnaire en ligne sur la réforme des lycées, qui a été validé le 9 janvier 2014.

L'intérêt de ce questionnaire (il est très bien pensé !) est de permettre à l'Enseignement Catholique d'avoir des éléments d'appréciation qui lui permettront de répondre aux prochain-

nes réformes. Ce travail sera également une base indispensable pour envisager, par la suite, un dialogue entre le SGEN, les organisations de chefs d'établissement et le Ministère, si un projet d'évolution du lycée nous était soumis.

La nature des questions est assez pertinente pour permettre une relecture de la manière dont la réforme a été mise en place dans son établissement et, par la suite, en comparaison avec les autres.

Par ailleurs, il apparaît clairement que si Gabriel avait un fonctionnement optimal, il permettrait de faire remonter un certain nombre d'éléments statistiques sur les orientations, les doublages... Cela nous permettrait d'être armé face au Ministère lorsqu'il nous dit qu'il n'y a pas de débouché pour les ST2S... En outre, il constituera automatiquement un outil de pilotage à l'échelle des lycées et des diocèses. Cette proposition devra être faite au CNEC.

Enfin, lors de la réunion du 9 janvier, nous avons été informés du changement de calendrier APB qui tient compte des épreuves du Bac (cf. rubrique « Questions d'actualité » du présent Michelet)

[DC]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Par ailleurs, d'autres réunions ont également eu lieu :

- SGEN Plan Égalité des chances (19.11.13 & 10.12.13) ;
- SGEN Moyens (12.12.13 & 08.01.14) ;
- FORMIRIS Conseil Fédéral (05.12.13) ;
- RENASUP GRP (26.11.13), journée nationale (27.11.13) & Conseil d'administration (07.01.14) ;
- OPCALIA SPP EFP (13.11.13) ;
- CNFETP Conseil d'administration (02.12.13 & 13.12.13), Assemblée générale (13.12.13) ;
- Formation « Réseaux sociaux » (11.12.13 à Metz) ;
- Formation « Digital Native » (19.12.13 à Angers) ;
- Formation « Obtenir un financement pour les projets européens d'éducation et de formation à partir de 2014 avec Erasmus pour tous » (16.12.13).

Social

CTPN Assemblée générale (20 & 21.11.13)

L'assemblée générale du CTPN s'est déroulée pendant le congrès de l'Union, ce qui n'a pas permis à nos représentants d'être présents, comme c'est le cas les autres années.

Le CTPN et l'UNETP travaillent très régulièrement ensemble depuis de nombreuses années. Aussi, nous tenons à remercier Alain Le Bronze qui arrête ses fonctions de président du CTPN.

Nous souhaitons également la bienvenue à Thierry Chêne, nouveau président, qui a d'ores et déjà commencé à travailler avec notre organisation dans le cadre du CLETP.

[CVL]

Ce mois-ci, les réunions ci-après ont aussi eu lieu :

- Collège Employeur (12.11.13, 25.11.13, 02.12.13, 09.12.13 & 16.12.13) ;
- Groupe Mutuelle Santé (21.11.13, 05.12.13, 18.12.13 & 09.01.14) ;
- CPN EFP (13.11.13) ;
- CPN Chefs de travaux et Professeurs hors contrat (19.11.13) ;
- CPN & CNS Prévoyance (04.12.13) ;
- ADETP Assemblée générale (21.11.13) ;
- Commission nationale de l'emploi (06.12.13).

Institution & chefs d'établissement

Commission Permanente (13.12.13)

Les différents sujets abordés lors de cette réunion sont les suivants :

- *La morale dans l'enseignement catholique*

Le groupe de travail sur ce sujet avance et un texte devrait être présenté au prochain CNEC. Partant du principe que la morale doit être facteur d'aspiration au bonheur, il pourrait être construit autour de trois ensembles : un préambule politique (réconcilier avec la morale), des repères généraux pour entrer dans la question (un ensemble de questions pour

provoquer le questionnement), des déviances : la triche, la délation.

- *Le parent correspondant*

Le document élaboré devrait être publié en février. Il doit guider mais ne pas être trop normatif pour laisser des libertés à chaque établissement. La fiche rédigée par l'APEL pourrait y être jointe, après validation du bureau national de janvier.

Un débat s'est aussi engagé concernant l'invitation à ce que les parents correspondants n'interviennent pas dans la classe de leur enfant, leur rôle très différent en premier degré, second degré et

enseignement supérieur, leur formation indispensable, ...

- *Rythmes scolaires*

Le nombre de participants inscrits à la journée du 17 janvier est trop important pour être accueilli à l'Espace Montalembert. Des démarches sont en cours pour trouver un autre lieu.

- *Questions d'actualités*

- projet de loi sur la retraite des enseignants (rattachement à l'IRCANT-TEC) ;
- dernières annonces ministérielles portant notamment sur les pondérations ;



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

- rencontre du SGEC et de la fondation d'Auteuil ;
- travail de l'observatoire national sur un guide à usage des entreprises dans le cadre de l'application de la loi sur la laïcité ;
- dossier des IRP et procédures judiciaires en cours ;
- informations concernant la gestion des moyens pour les rentrées 2014 et 2015 ;
- mise en œuvre du statut de l'enseignement catholique et actualisation des statuts des chefs d'établissement ;
- difficultés de financement de la formation initiale des maîtres et pistes de réflexion ;
- études préparatoires au lancement du travail sur le titre CQP de cadre

intermédiaire de direction ;

- forfaits et communication envisagée autour des élections municipales.

[CVL]

Statut de l'enseignement catholique et nouvelles instances nationales

Depuis la rentrée de septembre, les régions s'organisent pour se mettre en conformité avec le statut de juin 2013. Les diocèses révisent les statuts de leurs structures de fonctionnement (CODIEC, CAEC, CREC, ...).

Pendant ce temps, à Paris, de nouvelles instances se mettent également en place et d'autres évoluent pour répondre au nouveau texte :

- la commission des litiges, dont la nomination des membres a été validée par le CNEC de juillet 2013,

est désormais opérationnelle ;

- la première conférence sociale s'est réunie dès le mois de juillet 2013 ;
- la conférence des établissements qui regroupe le SGEC, les organisations de chefs d'établissement, le CNEAP et la FNOGEC a tenu sa première réunion, le 12 décembre dernier, avec deux points à l'ordre du jour : le financement de la formation des enseignants et des personnels et la révision du statut de chef d'établissement ;
- le collège employeur, parallèlement à tous les dossiers sociaux en cours, travaille sur la rédaction de son statut associatif et sur ses modalités de fonctionnement et de financement.

[CVL]

D'autres réunions ont également eu lieu :

- Secrétaires Généraux de CAEC (14.11.13 & 09.01.14) ;
- Conférence sociale (26.11.13) ;
- Conférence des présidents (12.12.13) ;
- Comité de Liaison de l'ETP (13.12.13) ;
- UGSEL Assemblée générale (06 & 07.12.13) ;
- ARIS Conseil d'administration (16.12.13).

Adhérents

Groupe International (12.12.13)

Lors de la réunion de décembre, un point sur les dossiers en cours a été effectué :

- *Codéefor*
Les démarches visant à obtenir la transparence des comptes de clôture de cette association se poursuivent.
- *Maroc*
Sur invitation de nos partenaires marocains, deux administrateurs participeront au colloque organisé les 24 et 25 janvier 2014.

- *Italie*

Lors du congrès de l'Union, les échanges entre le président de la DISAL et les établissements souhaitant développer des partenariats avec l'Italie se sont montrés constructifs. Les deux premiers objectifs sont les stages d'élèves en Italie et l'accueil de formateurs italiens dans nos établissements. Pour les finaliser, deux administrateurs se rendront à Milan mi-février.

Une enquête va parvenir très prochainement aux établissements volontaires pour une prise en compte très précise de leurs souhaits (niveau d'étude et type de formation des stagiaires, objectifs du stage, durée et période du stage, etc...).

- *Viêt Nam*

Une rencontre est prévue, le 10 janvier, à Paris, pour étudier les possibilités actuelles de partenariat.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

• Formation Europe

Le lundi 16 décembre, une dizaine de personnes a été formée sur les nouvelles procédures « Erasmus + ». Un calendrier de formations en régions devrait être diffusé dans les prochaines semaines pour accompagner les adhé-

rents de l'Union dans leurs démarches pour concrétiser leurs projets européens.

• Afrique

Le dossier des « awards de la formation professionnelle » avance plus lentement que prévu en raison de la situation locale. Par conséquent, les

jumelages entre établissements français et africains ainsi que la formation de formateurs africains sont également retardés.

[CVL]

Les réunions ci-après ont également eu lieu :

- Groupe préparatoire à la Journée Nationale «CFC-CFA » (15.11.13 & 12.12.13) ;
- Groupe préparatoire à la Journée Nationale « Du Bac Pro au BTS » (10.01.14) ;
- Réseau Santé - Social (26.11.13) ;
- ANEPHOT Congrès (27 au 29.11.13, cf. rubrique « International » du présent Michelet).

Ministères / Monde Economique / Partenariats

Les réunions ci-après se sont également déroulées :

- Commissions spécialisées des lycées (27.11.13 & 08.01.14) ;
- Conseil Supérieur de l'Education (14.11.13, 06.12.13, 12.12.13 & 19.12.13).

Gestion

ASP Assemblée générale (17.12.13)

Comme vous avez pu le constater, début décembre, les projets de lois concernant la taxe d'apprentissage en faisaient un sujet brûlant de la fin de l'année 2013. Différents documents vous ont alors été adressés par des organismes collecteurs et l'éditorial du Michelet du 12 décembre développait toute l'actualité sur ce sujet. Un modèle de courrier à adresser aux élus vous a également été transmis.

C'est dans ce contexte tourmenté et angoissant que s'est déroulée l'assemblée générale de l'ASP, le mardi 17 décembre, à l'espace Montalembert.

Cependant, c'est dans un climat serein et convivial que lecture a été faite du rapport moral et du rapport financier qui ont permis de constater que le redressement amorcé l'an dernier se poursuit et que la santé financière de l'association continue à s'améliorer.

Chacune des résolutions soumises au vote des adhérents ont été approuvées à l'unanimité :

- approbation du rapport moral,
- approbation du rapport financier,
- quitus au conseil d'administration,
- modification de l'article 6 du règlement intérieur de l'association ASP portant sur la

composition de la commission paritaire,

- pouvoir donné au conseil d'administration pour étudier et concrétiser un rapprochement avec un OCTA adossé à un OPCA, pour se conformer aux nouveaux textes législatifs.

L'UNETP participe activement aux travaux d'ASP et ne manquera pas de vous informer régulièrement de l'évolution de la législation et des orientations prises. Dans l'immédiat, nous insistons sur l'importance que vous sensibilisiez vos élus sur le caractère vital de la ressource que constitue la taxe d'apprentissage pour les lycées professionnels et technologiques.

[CVL]

Ce mois-ci, les réunions ci-après ont eu lieu :

- ASP Conseil d'administration (26.11.13) & Bureau (12.12.13) ;
- Commission nationale des forfaits (25.11.13 & 11.12.13).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

LES SIGLES DU MOIS

- **BMA**
Brevet des Métiers d'Art

FORMATIONS TECHNOLOGIQUES & PROFESSIONNELLES

Les métiers bougent : 34 plans industriels

Identifiés par la Direction générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIIS) du Ministère du redressement productif et le cabinet international McKinsey, les 34 Plans industriels ont été lancés par le Président de la République le 12 septembre dernier. Ils portent sur des thématiques prioritaires de l'industrie française, sélectionnées sur la base des critères suivants :

- se situer sur un marché de croissance ou présentant de

fortes perspectives de croissance ;

- se fonder essentiellement sur des technologies que la France maîtrise, sur leur diffusion dans l'économie et leur développement ;
- occuper une position forte sur ce marché avec des entreprises leaders ou disposer d'un écosystème académique, technologique, économique et industriel lui permettant d'occuper une place forte.

Parmi les 34 plans, figurent les énergies renouvelables, la voi-

ture pour tous ou l'hôpital numérique.

Pour chaque plan, une équipe composée de représentants de l'industrie et des pouvoirs publics élaborera une feuille de route, en concertation avec la DGCIIS (appels à projets, appui à la R&D, réglementation...). McKinsey évalue à 480 000 le nombre d'emplois pouvant être créés sur un horizon de 10 ans.

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).

[Lettre des CPC N° 9,
29.11.13]

Rénovations en cours

Les projets de textes ci-après sont à l'ordre du jour de la Commission spécialisée des lycées et du prochain Conseil supérieur de l'éducation :

- **BMA :**
 - Projet d'arrêté portant création de la spécialité **Ebéniste de BMA** et fixant ses modalités de délivrance ;
- **Bac Pro :**
 - Projet d'arrêté portant abrogation de l'arrêté du 29 juillet 1998 modifié, portant création et fixant les modalités de préparation et de délivrance de la spécialité **artisanat et métiers d'art option Ebéniste de Bac Pro** ;
 - Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 8 avril 2010 portant création de la spécialité **Prothèse dentaire du Bac Pro** et fixant ses modalités de délivrance ;

- Projet d'arrêté portant création de la spécialité **Artisanat et métiers d'art**, options « **Facteur d'orgues-organier** » et « **Facteur d'orgues-tuyautier** » de **Bac Pro** et fixant ses modalités de délivrance ;

- **BTS :**
 - Projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du **BTS Systèmes constructifs bois et habitat** ;

- **Classes préparatoires :**
 - Projet d'arrêté fixant le thème des travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) en mathématiques et physique (MP), physique et chimie (PC), physique et sciences de l'ingénieur (PSI), physique et technologie (PT), technologie et sciences

de l'ingénieur (TSI), technologie, physique et chimie (TPC), biologie, chimie, physique et sciences de la Terre (BCPST) et technologie-biologie (TB) pour l'année universitaire 2014-2015

- Projet d'arrêté fixant le thème du programme de droit des classes préparatoires économiques et commerciales, option technologique, en vue de la session des concours 2015 :

- **DCG & DSCG :**
 - Projet d'arrêté fixant les dispositions relatives aux épreuves du diplôme de comptabilité et de gestion et du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion.



FORMATION CONTINUE

Evaluation des politiques publiques en faveur des jeunes : redonner de la visibilité à l'enseignement technique

Début décembre, un « rapport d'information sur l'évaluation des politiques publiques en faveur de la mobilité des jeunes » a été publié ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Ce rapport, très complet, traite des 16-25 ans, soit 8,2 millions de personnes (12,7 % de la population).

Il comporte une analyse approfondie de l'état des lieux de la mobilité sociale des jeunes et de ses freins, ainsi que des spécificités du système français.

Des moyens importants sont consacrés aux politiques publiques en faveur des jeunes, qui représentent de l'ordre de 80 milliards d'€ s'agissant des seuls crédits d'Etat.

La performance des politiques publiques est toutefois affaiblie par le foisonnement des acteurs et l'empilement des dispositifs, avec aussi un ciblage parfois insuffisant sur les jeunes les plus en difficulté d'insertion.

Concernant l'adaptation de la formation, trois priorités sont préconisées :

- promouvoir une orientation mieux choisie ;
- redonner de la visibilité aux filières professionnelles ;
- renforcer la lutte contre le décrochage scolaire et les dispositifs de seconde chance.

Les parlementaires proposent d'engager une réflexion sur le Bac Pro afin d'analyser sa pertinence, l'adaptabilité de la carte des formations et sa vocation professionnalisante. Ils estiment que cette réflexion permettrait aussi une revalorisation réelle de la filière professionnelle. Un accompagnement renforcé pour la compréhension et pour l'utilisation des dispositifs en ligne Affelnet et APB, notamment dans les lycées professionnels, est demandé.

Des préconisations sont également effectuées pour réhabiliter l'apprentissage et garan-

tir les moyens de son développement :

- encourager la mise en place de passerelles entre les LP et les CFA, mais aussi des CFA vers les LP ;
- développer la mixité des publics en rapprochant l'apprentissage et l'enseignement scolaire ;
- concentrer une partie des aides financières aux apprentis et aux entreprises vers les premiers niveaux de qualification ;
- faciliter l'accès au logement des apprentis.

Enfin, la dernière partie traite de l'accès des jeunes à l'emploi et à l'autonomie. Sont abordés l'accompagnement vers l'emploi des jeunes les moins diplômés, la simplification des dispositifs, la valorisation des compétences acquises, le financement de l'autonomie et la mobilité géographique et internationale.

[JFF]

VIE DE L'UNION

« Du Bac Pro au BTS : enjeux et réussites » Journée nationale le 19 mars 2014

L'actualité étant de plus en plus importante, nous vous proposons l'organisation d'une deuxième journée nationale ayant pour thème :

« Du Bac Pro au BTS : enjeux et réussites »

le mercredi 19 mars 2014 à Paris.

Cette journée sera l'occasion de faire un bref rappel des réglementations, de l'état des lieux et de vous fournir des articulations spécifiques et des clés de réussite.

Des échanges sont prévus sur les dispositifs mis en place dans nos établissements par différents acteurs mais également le point

de vue d'institutionnels. Nous entendrons également des témoignages venant de différents domaines d'activités. Le groupe de travail vous propose d'alimenter cette journée par vos témoignages d'expériences, pour cela contacter Delphine Bureau (delphine@unetp.org).

[AF]



VIE DES REGIONS

Délégations régionales : nominations

Depuis la rentrée scolaire 2013, lors des réunions du Conseil d'administration de l'Union ont été proposés et nommés aux délégations régionales :

Bourgogne

- délégué régional : M. Pierre Laffitte, chef d'établissement du LPP & LTP Saint Bénigne à Dijon (21).
- délégués régionaux adjoints : M. Philippe Mougnot, chef d'établissement du LPP & LTP Les Arcades à Dijon (21) et Mme Catherine Biscarat, chef d'établissement du LPP & LTP L'Espérance à Nevers (58) ;
- correspondant régional formation : M. Jean-Claude Gros, chef d'établissement du LPP & LTP Saint Lazare à Autun (71).

Ile de France

- correspondant régional formation : M. Thierry Courrège,

chef d'établissement du LTP Charles de Foucauld à Paris (75).

Ile de France - Paris

- délégué régional : M. Vincent Eveno, chef d'établissement du LPP & LTP Carcado Saisseval à Paris (75) ;
- délégué régional adjoint : M. Cyrille Niol, chef d'établissement du LTP Clorivière à Paris (75).

Ile de France - Versailles

- délégué régional : M. Rémi Cagnolo, chef d'établissement du LPP Saint Vincent de Paul à Versailles (78).

Haute-Normandie

- correspondant régional formation : M. Bruno Aubriet, chef d'établissement du LPP & LTP La Chataigneraie au Mesnil Esnard (76).

Aquitaine

- délégué régional : M. Bertrand Perroy, chef d'établissement du LPP Saint Michel à Blanquefort (33) ;
- délégué régional adjoint M. Olivier Limondin, chef d'établissement du LPP & LTP Saint Joseph à Hasparren (64).

Centre

- délégué régional et correspondant régional formation : M. Bernard Le Floch, chef d'établissement du LPP & LTP Saint Gatien à Joué les Tours (37) ;
- déléguée régionale adjointe : Mme Maryse Clerc, chef d'établissement du LPP & LTP La Providence à Blois (41).

VIE DES ETABLISSEMENTS

Lancement du Bachelor Sustainable Management



C'est le vendredi 10 janvier 2014 que s'est déroulé à l'Institut Supérieur Clorivière de Paris le lancement officiel du Bachelor Sustainable Management en présence de Dennis Dunn, Vice-Chancelier de l'Université de Manchester, et de son équipe.

Dans un esprit de véritable partenariat, l'Institut Supérieur Clorivière (ISC) et l'Université de Manchester (Manchester Metropolitan University -MMU) se sont lancés dans l'aventure de la création du Bachelor Sustainable Management tourné vers le développement durable.

L'Institut forme depuis plusieurs dizaines d'années des étudiants au niveau Bac+2 en préparant au BTS dans différents secteurs : le social, le tourisme, l'administratif et le commerce du Vin depuis peu.

Depuis ce que l'on appelle « le processus de Bologne », visant au rapprochement des systèmes d'enseignement supérieur européens, initié en 1999 et qui a conduit à la création en 2010 de l'Espace européen de l'enseignement supérieur, les étudiants de BTS souhaitent de plus en plus poursuivre leurs études au moins au niveau Licence afin d'obtenir les fameux 180 points ECTS et de poursuivre, pour certains, jusqu'au niveau Master.

Les étudiants de Clorivière, depuis plusieurs années, font le choix de s'inscrire, de plus, dans un parcours de formation à



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



l'international et vont réaliser des études de troisième année à l'étranger principalement au Royaume Uni.

L'Institut les a toujours accompagnés dans cette démarche en développant des relations privilégiées avec certaines Ecoles et Universités étrangères au sein du réseau des Ecoles Businet.

Son action consistait uniquement à aider ses étudiants à intégrer des programmes d'études et à leur fournir un suivi dans leur année d'études à l'étranger.

La direction de l'Institut Supérieur Clorivière a souhaité une démarche encore plus volontariste quant à l'engagement de son institut pour l'ouverture à l'International en allant au-delà d'une simple relation assez classique de placement d'étudiants dans un établissement de formation étranger.

Ce projet est une collaboration avec MMU allant au plus loin de ce que l'on peut faire dans le cadre des partenariats étrangers inter établissements, car il a fait naître un diplôme que l'on appelle un « Top Up », à savoir la troisième année d'un Bachelor anglais.

La création de ce diplôme, un Bachelor of Arts (BA), est le fruit d'un grand travail, aussi bien des équipes de Clorivière que de celles de MMU, qui s'est étalé sur pratiquement trois années.

Chacun doit être grandement remercié car chacun y a mis beaucoup de temps, d'énergie, de savoir-faire et, on peut le dire, de cœur car, comme on le sait, on ne fait rien sans cœur ; c'est même lui qui se charge d'irriguer

le cerveau pour faire naître des projets comme celui-ci !

Ce BA est centré sur le Management et le Développement durable. Il vise à former de futurs responsables qui auront à intégrer dans leur activité de manager la responsabilité sociale et environnementale.



Ce diplôme a été conçu en intégrant des Unités de formation existantes au sein de MMU et en y adjoignant une totalement élaborée pour celui-ci.

Les étudiants pourront ainsi donc se former dans une démarche pédagogique totalement britannique, en langue anglaise évidemment, et en bénéficiant de certains professeurs de MMU qui assureront des sessions de formation dans les murs de Clorivière.

Ils seront donc des étudiants de MMU en plein cœur de Paris à partir de septembre prochain avec, somme toute, une semaine d'immersion en fin de parcours sur le Campus de MMU Cheshire !

Cette formule est totalement innovante et permettra aux étudiants de bénéficier d'une

formation d'une grande qualité, d'un diplôme délivré par une grande Université britannique et surtout de la possibilité, à l'issue, d'être accueillis en Master à MMU en fonction des résultats obtenus.

Pour l'Institut Supérieur Clorivière, le bénéfice d'un tel partenariat est très important en terme de notoriété mais également en terme pédagogique car il pourra y trouver des synergies.

Pour l'Enseignement Catholique, il est également important de pouvoir proposer la plus grande diversité de poursuite d'études aux jeunes et à leurs familles en direction de l'excellence qui est le gage de la meilleure insertion professionnelle possible.

Ce partenariat avec MMU est, enfin, une réelle opportunité pour les étudiants de BTS de l'ISC, mais pas seulement, car le bachelor sera ouvert à tous, y compris à des étudiants étrangers, ce qui aura pour effet de créer une dynamique internationale au sein de la promotion et une immersion linguistique, certes différente de celle d'une année à l'étranger, mais quand bien même réelle.

« In an increasingly globalized environment, it is a must for the Education Community to build curricula that include an international dimension.

With this new Bachelor, we are teaming up to challenge students to look beyond their own borders. »

*[MM,
Chargée du développement
au Lycée Clorivière à Paris]*



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



La fabrique en neige

Sapins et décorations de Noël colorées et lumineuses à l'entrée de l'établissement, ensemble des équipes et élèves mobilisés ... tout était prêt pour vivre cette dernière semaine de l'année dans l'ambiance et la convivialité de Noël.

*

Le marché de Noël



Le vendredi 13 décembre et le samedi 14 décembre, les étudiants de première année de BTS Management des unités commerciales ont organisé un marché de Noël dans le lycée.

Cette manifestation était, pour eux, l'occasion de mettre en pratique les cours reçus depuis le début de l'année scolaire : recherche d'entreprises partenaires et négociation d'une commission sur les ventes, communication, décoration et installation des stands, vente,

tenu des comptes de l'opération, mais aussi de réaliser un bénéfice destiné à participer au financement d'une journée à Paris pour toute la classe.

La variété des produits proposés : chocolats, pâtisseries, vins et spiritueux, saumons et truites fumés, accessoires vestimentaires, linge de maison, artisanat brésilien, permettait à chacun de trouver de nouvelles idées de cadeaux pour Noël.

A la découverte du lycée ...

Pour les actuels et les futurs élèves et leurs familles ...

Ce même samedi, professeurs, membres du personnel et alternants se sont mobilisés pour assurer d'autres animations : présentation des filières de formation, des stages à l'étranger, projection d'interviews de jeunes en formation, montages vidéo sur les journées sportives, les classes de neige, les voyages... une bonne occasion de faire découvrir l'établissement en ces temps de Noël...

Mais aussi pour les anciens ...

Parallèlement, l'association des anciens élèves des Tourelles, tenait son assemblée générale annuelle et un ancien élève exposait ses peintures. La messe célébrée dans la chapelle et le repas du midi permettaient à chacun d'échanger ses souvenirs et de retrouver, pendant

quelques heures, l'ambiance « Tourelles ».



La célébration de Noël, vrai moment de partage et de fête !

Le jeudi 19 décembre était également placé sous le signe de la fête avec la célébration eucharistique de Noël suivie du « Christmas Show » pendant lequel élèves, étudiants, professeurs et personnels ont chanté sur le thème de la solidarité et pour clôturer ce moment riche en émotion, le déjeuner de Noël permettait à chacun de se souhaiter un joyeux Noël et de bonnes vacances...

A l'année prochaine...

[CL,
Lycée Les Tourelles à Rouen]

Logistique : la rénovation des locaux est indispensable

C'est avec un réel plaisir que nous nous sommes retrouvés le 18 octobre 2013 pour l'inauguration d'un nouveau bâtiment dédié à la logistique.



L'établissement Jean Bosco a su relever une nouvelle fois un défi.

En effet, l'accueil des jeunes et des adultes n'a jamais cessé d'être une priorité dans ce que l'on nomme ici :

« Notre MAISON ».



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



L'ensemble scolaire constitué de l'école maternelle et primaire, du collège, des lycées technologique et professionnel, du centre de formation continue et par apprentissage apporte une richesse particulière et reste ouvert à tous.



Aujourd'hui, cet ensemble affiche une certaine unité, cohérente et qui continue de se structurer.

La mise en place de ce nouveau lieu de formation va nous permettre de donner de meilleures conditions à nos élèves ainsi qu'à leurs enseignants.

Le monde évolue, les modes d'apprentissage aussi et il était indispensable de se doter de nouveaux outils performants et adaptés. Nous avons pu voir évoluer nos jeunes avec leurs professeurs lors d'une magnifique démonstration digne de vrais professionnels.

Avec ce nouveau pôle, l'établissement Jean Bosco de Guînes continue d'aller de l'avant tout en participant à son niveau au développement et à l'attractivité de notre beau territoire qu'est le Calaisis.



Il nous faut désormais nous rapprocher des entreprises, des forces vives, afin de créer de véritables partenariats. Ces passerelles existent déjà aujourd'hui par l'intermédiaire des 22 semaines de stages effectuées pendant les 3 années de formation.

Il faut donc poursuivre et, de cette collaboration, émergera une école encore plus dynamique et vivante.

[VG,
Chef d'établissement
du Lycée Don Bosco à Guînes]

INTERNATIONAL

L'ANEPHOT s'ouvre à l'International

Du 27 au 29 novembre, l'Association Nationale de Ecole Privés d'Hôtellerie et de Tourisme a tenu son traditionnel congrès à Montauban. Sujet principal: la promotion des stages à l'étranger.

*

Le 29^{ème} congrès de l'ANEPHOT s'est tenu du 27 au 29 novembre au lycée Pierre-Marie Théas de Montauban. Les chefs d'établissement et les chefs de travaux venus de toute la France ont assisté à des conférences, des tables rondes et des temps de travail en groupe sur la thématique de l'ouverture à l'international. L'occasion d'évo-

quer principalement les stages à l'étranger, source d'épanouissement et de développement pour les élèves des lycées hôteliers et de tourisme privés.

L'ensemble des questions a pu être évoqué: de la pertinence d'accroître les possibilités pour les élèves d'apprendre le métier (et la langue) hors de l'hexagone, des leviers et des freins pour les établissements, à la réglementation juridique et l'importance d'être bien assuré.

En dehors de cette thématique, les professionnels de l'enseignement ont pu également partager sur des initiatives pour promouvoir les métiers de la

salle et peaufiner leurs techniques de recrutement auprès d'une spécialiste.

Le prochain congrès se déroulera du 26 au 28 novembre 2014 au lycée hôtelier Saint Louis de Montargis. L'ANEPHOT y fêtera son 30^{ème} rassemblement annuel dans le lieu qui a reçu le tout premier congrès de cette association dynamique.

[JLG,
Président de l'ANEPHOT
depuis 7 ans
& Chef d'établissement
du Lycée hôtelier Sainte Anne
à Saint Nazaire]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

LES DERNIERES « NOUVELLES » DE L'UNETP

- N° 587
Formation de
tuteurs en entreprise
- N° 588
Journée nationale
CFC-CFA

Partenariat avec l'Italie

Dans le cadre du dossier international mené par l'UNETP, le Président de la DISAL (Dirigenti Scuole Autonome e Libere), M. Ezio Delfino a été accueilli lors du congrès de l'Union qui s'est déroulé à Versailles.

Un temps de travail a eu lieu entre la DISAL et les chefs d'établissement souhaitant mettre en place des partenariats avec l'Italie.

La prochaine étape de travail concerne la mise en place de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) en Italie pour nos jeunes.

Nous nous sommes engagés auprès de nos partenaires italiens à leur fournir la liste de nos souhaits d'ici fin janvier/début février.

Par ailleurs, nous aimerions connaître les établissements intéressés par l'accueil d'un

enseignant italien pour lui faire découvrir les méthodes pédagogiques françaises.

Une enquête va être envoyée d'ici une dizaine de jours aux établissements de l'Union ayant déclaré des partenariats avec l'Italie.

Nous vous remercions d'y répondre dans les meilleurs délais.

[DH & SC]

EN DROITE LIGNE

Candidat atteint d'un handicap

Candidat atteint d'un handicap

T.A., Melun, 31 mai 2011,
M. T., n° 1000229

M. T. sollicitait du tribunal administratif de Melun l'annulation de la délibération du jury du brevet de technicien supérieur.

Le requérant soutenait notamment, à l'appui de sa demande, qu'il n'avait pas bénéficié de la présence d'un interprète en langue des signes française au début d'une épreuve orale.

Aux termes de l'article L. 112-4 du code de l'éducation, « pour garantir l'égalité des chances entre les candidats, des aménagements aux conditions de passation des épreuves orales, écrites, pratiques ou de contrôle continu des examens ou concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur, rendus nécessaires en raison d'un handicap ou d'un trouble de la santé invalidant, sont prévus par décret. Ces aménagements peuvent inclure notamment l'octroi d'un temps supplémentaire et sa prise en compte dans le déroulement des épreuves, la présence d'un assistant, un dispositif de communication

adapté, la mise à disposition d'un équipement adapté ou l'utilisation, par le candidat, de son équipement personnel ».

L'article D. 112-1 du même code précise qu'« afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres candidats, les candidats aux examens ou concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur qui présentent un handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles bénéficient des aménagements rendus nécessaires par leur situation, dans les conditions définies aux articles D. 351-27 à D. 351-32 en ce qui concerne l'enseignement scolaire et, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, aux articles 3 à 8 du décret n° 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap. Ces aménagements portent sur tous les examens ou concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur organisés par le ministre chargé de l'éducation et le ministre

chargé de l'enseignement supérieur ou par des établissements sous tutelle ou services dépendants de ces ministres. Ils peuvent porter sur toutes les formes d'épreuves de ces examens ou concours, quel que soit le mode d'évaluation des épreuves et, pour un diplôme, quel que soit son mode d'acquisition. Ils peuvent, selon les conditions individuelles, s'appliquer à tout ou partie des épreuves ».

Enfin, l'article 3 du décret 2005-1617 du 21 décembre 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap prévoit que « les candidats mentionnés à l'article 1^{er} du présent décret peuvent bénéficier d'aménagements portant sur : 1. Les conditions de déroulement des épreuves, de nature à leur permettre de bénéficier des conditions matérielles, des aides techniques, des aides humaines, appropriées à leur situation ».

En l'espèce, le tribunal administratif a fait droit à la



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

demande du requérant en considérant qu'« il ressort des pièces du dossier que, par un courrier daté du 9 avril 2009, le SIEC a informé M. T. qu'il lui avait accordé, notamment, s'agissant des épreuves orales, l'assistance d'un interprète en langue des signes française ; que le directeur du SIEC se borne à faire valoir que l'aménagement prévu pour permettre à M. T. de présenter [l'] épreuve, qui se déroulait sous la forme d'un oral, n'a pu être mis en place malgré les recherches effectuées par ses services ; qu'il suit de là que M. T. est fondé à soutenir que les conditions dans lesquelles la note qui lui a été attribuée à l'épreuve orale de "pratique des techniques informatiques" qu'il a présentée lors de la session 2009 du BTS spécialité Infor-

matique de gestion-développeur d'application sont irrégulières ».

N.B. : Les étudiants atteints d'un handicap ont le droit de bénéficier de mesures et/ou d'aménagements lors des épreuves d'un examen ou d'un concours, permettant de rétablir l'égalité entre les candidats. Ces mesures ne doivent pas procurer à l'étudiant, eu égard à sa situation et à son handicap, un avantage qui ne trouverait pas sa justification dans l'aide ou l'assistance nécessaire à l'accomplissement d'une épreuve (cf. circulaire n° 2006-215 du 26 décembre 2006, relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap).

Il est à noter qu'il appartient aux personnes affectées d'un handicap, permanent ou non, qui se présentent à des épreuves d'examen ou de concours, de demander à l'institution qui les organise, avant qu'elles ne débute, de procéder aux adaptations rendues nécessaires par leur handicap, dès lors que celles-ci sont conformes au principe d'égalité entre les candidats (C.E., 25 mai 2007, D., n° 289050, aux tables du Recueil Lebon, p. 660).

*[Lettre d'Information Juridique,
Ministère de l'Education
Nationale,
N° 159,
novembre 2011]*

QUESTION DU MOIS

Mise en place du temps partiel

Question:

Nous avons été informés par l'UNETP de la conclusion d'un accord, signé avec les partenaires sociaux, sur le temps partiel. Cet accord devait être validé par le Ministère du Travail. Je dois aujourd'hui embaucher un nouveau salarié et je ne sais si je dois l'embaucher avec 18 heures hebdomadaires et donc anticiper la mise en œuvre de l'accord ou, si la loi s'applique, si je dois lui offrir un minimum de 24 heures... ?

Réponse:

Vous ne pouvez pas anticiper l'accord passé avec les organi-

sations syndicales de salariés, même si cet accord est majoritaire. C'est donc la loi qui s'applique et vous devez embaucher aujourd'hui votre salarié avec un minimum de 24 heures.

Il serait opportun de surseoir à une embauche à temps partiel (surtout si vous souhaitez embaucher à 18 heures) tant que la position du Ministère n'est pas définie, ce qui ne saurait tarder.

Vous pouvez vous reporter à la communication du collège employeur du 13 décembre 2013 ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Dernière minute :

Il semblerait, par des échos dans la presse, que le Gouvernement souhaite suspendre l'application de l'article de la loi qui instaure une durée minimale hebdomadaire de 24 heures, à compter de la date de présentation du projet de loi sur la démocratie sociale en conseil des ministres (22 janvier) jusqu'au 1^{er} juillet 2014.

Conséquence :

Si possible, nous vous conseillons d'attendre pour l'embauche d'un salarié à temps partiel.

*

Merci d'adresser les articles que vous souhaiteriez voir paraître dans cette revue à :

lemichelet@unetp.org

BONNE ANNÉE 2014